



Département de la Dordogne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALCOMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 7
Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt quatre, le neuf décembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, régulièrement **convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : 01/11/2024
Date d'affichage : 17/12/2024

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : M. Dominique LAPORTE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 7

Secrétaire : Mme Anne-Marie CARDON.

MA-DEL-2024-071 OBJET : CREANCE NON VALEUR

Sur proposition de Monsieur le trésorier par courrier explicatif du 03/10/2024.
Mr le Maire expose la demande de mettre en non valeur les sommes du suivantes :

2019	blanken dina meintje	facturation 2eme semestre 2019	123,66
2020	blanken dina meintje	facturation 1er semestre 2020	316,25
2020	blanken dina meintje	facturation 2eme semestre 2020	405,6
2019	crowcroft linda	facturation 2eme semestre 2019	127,63
2019	crowcroft mickael	facturation 2eme semestre 2019	342,06
2019	fahrner sabrina	facturation 1er semestre 2019	155,43
		facturation aep 2eme semestre	
2021	mongey angélique	2021	67,43

Total : 1538.06 Euros

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de valider ou invalider les sommes en non valeurs ci-dessus.
Mr le Maire demande l'autorisation de signer la demande en non valeur de créances irrécouvrables pour le montant valider par le conseil Municipal auprès de la Trésorerie au compte 6541.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire toutes les actions nécessaires pour la mise en non valeur énuméré ci-dessus

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 17/12/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

